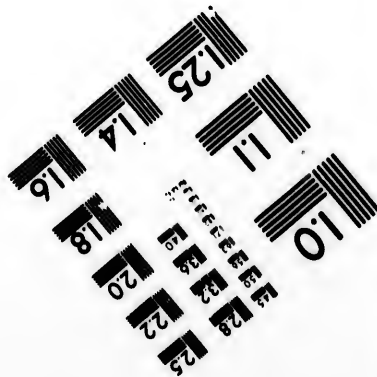
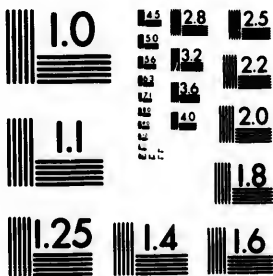


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



28 2.5
22
0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



01

Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

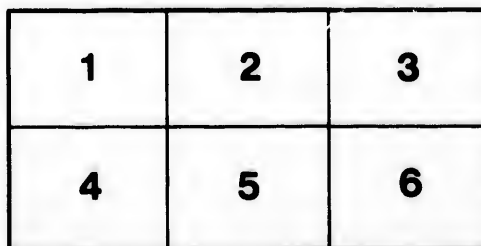
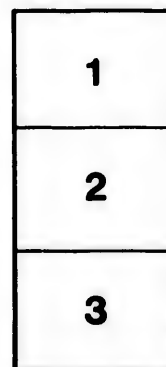
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
diffier
une
image

rrata
o

elure,
n à


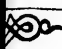


C

M

IMPR





TROISIEME FASCICULE

LA

Comédie Infernale

PIECES JUSTIFICATIVES

PUBLIÉES PAR

L'ÉDITEUR

MEMOIRE DE MESSIRE JOS. MARCOUX

Missionnaire des Sauvages du Sault St. Louis, Caughnawaga.

MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST.-GABRIEL

1873



Par M

Dans
M. F
res d
comme
eil sp
tôts de
de dern

Op

1. G
Il n'
beds)

2. L

ant de t

L'Evê

ombre

aire.

BROUILLON DE NOTES

ENVOYÉES A

M. FAILLON, EN AVRIL 1850

SUR L'OPINION DU

DIOCESE DE MONTREAL

Par M. Jos. Marcoux, Missionnaire des Sacerdotes de Saint St.
Louis, Caughnawaga.

Dans le préambule l'auteur, qui signe son nom, fait connaître M. Faillon que c'est à l'instigation d'un bon nombre de membres du clergé qu'il lui envoie ces notes, parceque venant ici comme visiteur, quoique ce soit directement contre la loi du conseil spécial, sanctionnée par la Reine, il doit connaître les deux côtés de la question entre l'Evêque et le Séminaire pour aviser le dernier selon l'esprit de M. Ollier.

Opinion du clergé du Diocèse de Montreal, 1847—etc.

Notes.

1. Grandes œuvres de Mgr. avec peu ou point de ressources. Il s'endette même pour la besogne du Séminaire (pèlerinage hebdomadaire) et le Séminaire a cessé même les modiques secours, qu'il faisait à l'Evêque sous le précédent Supérieur.
2. Les laïques sont surpris que le Séminaire ayant entre les mains tant de biens, tous affectés à la religion ne fasse pas une part annuelle à l'Evêque qui fait tant pour la paroisse et nourrit un grand nombre de pauvres qui, sans cela, seraient à la charge du Séminaire.

Les Jésuites du Maryland étaient riches, un Evêque est envoyé dans ce pays, n'ayant rien, il s'adresse aux Révérends P. J.....qui, d'après une décision du Souverain Pontife, devront lui donner sur leurs revenus une somme annuelle ou partager avec lui leurs biens qui sont le patrimoine de l'Eglise et par conséquent de ceux qui servent l'Eglise.

Ils fuissent par lui donner 7000, piastres.

Le Séminaire ne se trouve-t-il pas dans le même cas ?

3. Tout le monde voit que Mgr. est seul, qu'il n'est point appuyé par le Séminaire, ou il ne rencontre même que des obstacles qu'il est obligé de renverser.

Est-ce là l'esprit de M. Ollier ? N'est-ce pas aller contre Dieu que d'aller contre l'Evêque et doit-on s'attendre à des bénédictions ou à de terribles châtimens ?

4o. D'ailleurs il est visible que Mgr. est dirigé par l'esprit de Dieu. L'opposition du Séminaire à ses desirs et à ses projets régénérateurs de la religion dans la ville, d'où peut-elle donc venir, si ce n'est d'un esprit de corps mal entendu ?

5o. En même temps que Mgr. a l'esprit de Dieu, il a aussi l'esprit de son siècle, il connaît les nouveaux et urgents besoins que des circonstances nouvelles ont fait naître. Le Séminaire au contraire ne veut pas sortir de l'ornière ni faire un pas en avant.

6o. Si le Séminaire ne veut pas donner son concours à l'œuvre de Dieu, n'importe, elle se fera bon gré mal gré, mais ce sera à la perte et à la ruine du Séminaire. Ne vaudrait-il pas mieux pour l'honneur du Séminaire, pour l'acquit de sa conscience et aussi pour sa conservation, qu'il consentit à sympathiser et à partager avec lui ?

7o. Il y avait au Séminaire quelques membres dévoués à l'Evêque; les uns sont morts de chagrin, et les autres, ou ont été forcés de quitter la maison, ou ont été éloignés de la ville. Il en reste encore quelques-uns, mais, qui étant séquestrés des conseils, ne peuvent que gémir en voyant la maison courir après sa ruine.

8o. Les Conseillers, qui seuls prennent part à l'élection du Supérieur ne se recrutent que par eux-mêmes, en donnant l'exclusion à ceux qui ne pensent pas comme eux, et qui peuvent être

éque est en-
Révérends
Pontife, de-
uelle ou par-
l'Eglise et

cas ?
est point ap-
e des obsta-

r contre Dieu
à des bénédic-

par l'esprit de
à ses projets
ut-elle donc vo-

il a aussi l'es-
besoins que des
inaire au con-
s en avant.

ours à l'œuvre
ais ce sera à la
as mieux pour
cience et aussi
r et à partager

dévoués à l'E-
ou ont été for-
ille. Il en reste
des conseils, ne
rès sa ruine.

élection du Su-
donnant l'exclu-
si peuvent être

le plus grand nombre, au mépris des usages, suivant lesquels c'est le plus ancien qui doit être nommé.

90. Le Supérieur du Séminaire doit être Français. Pourquoi ? Politique transatlantique, qui pourrait bien n'être pas de longue durée.

Ne serait-il pas temps d'avoir un Supérieur élu par tous les membres de la communauté, qui doivent tous lui obéir sauf au Conseil des douze de légaliser cette élection aux yeux du Gouvernement.

Recours à l'Evêque pour cette réforme de leurs constitutions.

On peut en dire autant du collège qui a un Directeur Français incapable de l'avou de tout le monde, même des chefs qui disent pour s'excuser, qu'il n'y en a pas d'autres capables, tandis que MM. Denis et Toupin sont très capables, mais hélas ! ils sont Canadiens.

10. Le Supérieur actuel du Séminaire ne sait plus penser ni agir par lui-même, il suit les leçons qu'on lui fait.

Il se garde bien de consulter l'Evêque.

On rend justice à sa piété, à sa science et à son bon cœur, mais ajoute-t-on son royaume n'est pas de ce monde.

11. Autrefois la conversion des Sauvages était quelque chose pour les Sulpiciens ; aujourd'hui c'est autre chose.

Un Père Oblat partant pour une mission lointaine chez les Sauvages se présente au Séminaire avec sa bourse vide, on lui fait la grimace, pour l'exhorter à aller gagner des âmes *in fame et siti*.—A la fin, on lui offre quatre piastres !

12. Le Séminaire croudera misérablement comme tant d'autres maisons, qui n'ont pas fait de leurs richesses l'usage que Dieu voulait qu'elles en fissent. Il ne faudrait pour cela qu'une chose, c'est que l'Evêque et son successeur s'accordassent à ne plus recevoir de Français, ce que personne, ni le gouvernement ne peut les empêcher de faire.

13. Les MM. du Séminaire qui pensent comme l'Evêque seraient-ils en petit nombre, ne peuvent être dans une fausse voie. Ils font leur devoir, c'est aux autres à les imiter.

Ev

Ils se plaignent qu'ils n'ont pas d'excédant dans les mauvaises années ; qu'ils vendent une partie de cet immense terrain de la montagne, qui est une inutilité, pour ne rien dire de plus aux yeux du monde, et qui lui sera arraché un jour, s'il n'en est disposé *ad bonum publicum*.

14. Le Séminaire a beaucoup d'œuvres à soutenir, tous ses revenus suffisent à peine et si on le croit sur parole, c'est à son grand regret qu'il ne peut rien faire pour l'Evêque, ni pour les œuvres de l'Evêque.

Il peut se faire que dans ces mauvais temps les recettes du Séminaire ne soient pas fortes ; mais que ne se fait-il payer ?

Où sont les £68,000 qu'il a dû retirer de St. Gabriel ?

Un seul membre du Séminaire qui voyage en Europe, qui est maintenant en Angleterre à charge d'âmes, absorbe en deux ans bien des cent louis, que l'on trouve bien à lui envoyer, tandis qu'un autre membre de la même maison parceque sans doute il est Canadien et dévoué à son Evêque, pour un voyage ordonné strictement par les médecins, et reconnu nécessaire par l'administration elle-même n'en peut obtenir un seul sou et doit tâcher de se guérir à ses dépens, pour revenir ensuite travailler pour le Séminaire où le premier ne reviendra jamais. Et ce n'est peut-être pas le seul exemple.

15. Il est certain que si le Séminaire continue à se conduire à l'égard de l'Evêque, comme il le fait au grand scandale du clergé et du peuple, il ne lui sera bientôt plus permis d'ouvrir ses portes à aucun Français, et on l'obligera à renvoyer ceux de ses membres qui seront un obstacle à l'entente cordiale entre les deux maisons.

16. L'Evêque veut perdre le Séminaire a dit un jeune prêtre de cette maison, lequel sans doute n'a été qu'un écho fidèle. Plusieurs des membres de la maison disent qu'à présent pour être bon Sulpicien, il faut être hostile à l'Evêque. C'est suivant cet esprit qu'on les forme, et c'est ainsi qu'on représente l'Evêque à St. Sulpice de Paris.

Croyez-vous disait ce jeune prêtre à un prêtre étranger à la maison, qu'il serait bien plaisant, lorsque nous avons une maison

où
dan
nou
1
pay
qui
gier
L
A
bou
bou
hoc
met
P
mon
L
tie,
fait
P
par
C
rer
dro
T
des
nai
en
dar
réa
mil
inc
ni
fa

où nous serons bien logés, de nous diviser pour aller desservir dans les faubourgs de la ville, les Succursales que Mgr. veut nous faire bâtir ?

17. On dit, mais je ne puis l'assurer, que le Séminaire a fait payer à Mgr. les lods et ventes de plusieurs terrains qu'il a acquis pour y bâtir des Eglises, y placer des établissements religieux.

Lui seul le sait.

Au refus formel du Séminaire de bâtir une Eglise dans le faubourg Québec, rue de la Visitation, (le plus débordé des faubourgs) Mgr. à qui un citoyen venait de donner un terrain *ad hoc*, y établit les Oblats, qui y improvisent une chapelle et se mettent à l'œuvre.

En peu de temps par leurs prédications, qui amènent tout le monde à confesse, le faubourg change et devient chrétien.

Les mauvaises maisons qui le couvraient disparaissent en partie, les mauvaises filles se convertissent ou s'éloignent, la piété fait place à l'indifférence et à l'irréligion.

18. On décide de faire une souscription pour bâtir une Eglise par actions remboursables par la suite.

On présente la souscription au Séminaire qui refuse de coopérer à cette œuvre, sous le prétexte que c'est empiéter sur ses droits.

Travailler sous la direction immédiate de l'Evêque au salut des âmes, à l'instruction des ignorants, faire l'ouvrage du Séminaire à son acquit, c'est empiéter sur ses droits !

19. Le dernier Sulpicien, Mr. Quiblier, avant que l'Evêque fut en titre (n'étant qu'Evêque de Telmesse) a dit plusieurs fois dans les réunions de Curés : Si nous avions un Evêque de Montréal, un Ordinaire, il ne nous coûterait pas de donner quelques mille louis, tous les ans, pour doter l'Evêché et rendre l'Evêque indépendant.

Qu'a-t-on fait lorsqu'on a eu un Evêque de Montréal ? Il eut mieux valu ne rien dire.

20. Il se dit que l'agrandissement de la chapelle St. Pierre au faubourg Québec, intrigue beaucoup plusieurs membres du Sé-

minaire, et que *inde irce* etc. Mais ce n'est pas aux Révérends Pères Oblats que l'on doit s'en prendre.

Ils n'agissent que par les ordres et sous la direction de l'Evêque qui ne veut pas s'entendre dire un jour : *Parruli petierunt panem et non erat qui frangeret eis*. Si l'on est mécontent que l'on aille droit à l'Evêque et qu'on lui dise sa pensée.

Si on prouve qu'il a tort, il se désisterra. Mais si l'on s'effraye de quelques planches, que sera-ce lorsqu'on élèvera un beau temple en pierre au printemps prochain ?

21. Si avant qu'il fut question à Montréal d'un Evêque, v-g- avant le voyage de Mgr. Plessis à Rome en 1820, on eut posé cette question au Séminaire de Montréal : Tous les biens du Séminaire ne sont-ils pas (les bonnes œuvres à part) pour l'usage de ceux qui travaillent au ministère dans les limites de la paroisse de Montréal ?

N'aurait-il pas répondu affirmativement et sans restriction ?

Eh bien, ce qui était vrai alors, doit être encore vrai aujourd'hui et doit l'être toujours quoiqu'on en dise. Tout récemment on m'a dit que l'on avait découvert dans certains titres de donations au Séminaire, que tous ceux qui travaillent à la desserte de la ville avaient droit au partage des revenus.

Donc L'Evêque etc.

22. Que dût-on dans la ville de certains rapprochements que l'on a faits dans le temps et que l'on fait aujourd'hui, 1o. Que lorsque Mgr. de Tennesse a bâti son Evêché, on a bâti l'église paroissiale, qui fut bénite à huit-clos ; etc.

2o. Que lorsqu'on a décidé à St. Jacques de rebâtir l'Evêché, on s'est empressé de rebâtir le Séminaire ; 3o. que lorsque la pierre est rendue sur les lieux pour bâtir St. Pierre, le Séminaire, après l'avoir refusé depuis 10 ans, veut bâtir une autre Eglise à quelques arpents de St. Pierre.

On dit qu'il est clair que le Séminaire n'agit que par opposition à l'Evêque, pour avoir un prétexte de ne point l'aider dans ses établissements.

Po
pas, i

R

No
nous
flexio
de fr
oime
vous
dans
susce

M
trouv
approu
parti

La
nous
Mon
bec,
et n
malg
de la
trav

C
vous
l'im
la h
C

ne r

(1
m r

Pour répéter tous ces on dit, on dit que des paroles ne suffisent pas, mais qu'il faut des actes. (1)

No. 2.

REPONSE DE MR. FAILLON A CES DIFFERENTES NOTES.

Monsieur et très honoré confrère.

Nous vous sommes très reconnaissant de la confiance que vous nous avez témoignée, en ne gardant pas l'anonyme dans les réflexions que vous avez cru devoir nous faire. Cette bonne et rude franchise nous plaît et nous vous prions de recevoir nos remerciements. Nous nous étions promis jadis d'aller au Sault pour vous visiter, et vous donner sur ces diverses questions indiquées dans votre lettre, les réponses et les explications dont elles étaient susceptibles.

Mais à notre retour du Lac des deux Montagnes, nous avons trouvé à Montréal une lettre de nos messieurs de Paris, qui nous apprend la mort de notre Supérieur Général et nous oblige à repartir promptement pour la France.

La précipitation de ce départ qui nous impose la nécessité de nous borner à ce qu'il y a de plus essentiel dans nos affaires à Montréal et à Baltimore, nous prive de l'avantage d'aller à Québec, pour faire des recherches qui nous auraient été précieuses, et même à la paroisse de Lachine, pour en voir les Registres, malgré le désir que nous en avons toujours eu, sans parler encore de la bibliothèque de *Washington*, où nous nous proposons de travailler.

Cette même nécessité, qui nous prive aussi de l'honneur d'aller vous visiter au Sault nous met (vous comprenez assez) dans l'impossibilité de répondre suffisamment par une simple lettre à la hâte aux questions si nombreuses que vous nous proposez.

Ces questions sont d'ailleurs liées à des faits historiques qui ne nous ayant pas été présentés dans leur vrai jour, demande-

(1) Ces notes ont été envoyées en ordre à Mr. Faillon par l'auteur lui-même.

raient avant tout des éclaircissements que la brièveté du temps ne nous permet pas de donner.

Nous conservons quelque espérance de revenir en Canada, après l'élection de notre Supérieur, et de donner suite alors aux recherches que nous nous étions proposé de faire.

Veillez en attendant agréer nos excuses et l'hommage des sentiments bien respectueux avec lesquels nous sommes en N. S.

Monsieur et très honoré confrère

Vot. humble et très-obéissant serviteur,

FAILLON.

Montréal, 2 Juin 1850.

No. 3.

Réponse à la lettre de M. Faillon sur les notes du 2 Juin 1850.

SAULT ST. LOUIS, 17 AOUT 1850.

Monsieur,

Dans la courte réponse que je fis à votre lettre du 2 Juin dernier, je vous annonçai, que je vous écrierais plus tard au long, parce que je n'en avais pas le temps, étant en préparation de première communion.

Une seule ligne de votre lettre, dans laquelle il n'y pas l'ombre d'aveu, va motiver ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut ou la perte des intéressés d'un côté ou d'un autre.

Si vous trouvez de la rudesse dans ma franchise, ce que je ne désavoue pas, avouez que cette rudesse pâlit devant la hardiesse de votre énoncé : *Que les faits ne vous ont pas été présentés dans leur vrai jour.* Quoi ! monsieur, des faits qui sont clairs comme le jour, des faits qui se sont passés sous mes yeux, qui ont scandalisé le clergé et le peuple, de pareils faits peuvent-ils avoir un bon jour ? Vous étiez à mille lieues de la scène, et rendu ici,

vous n'avez pas voulu regarder les deux côtés de la médaille, vous n'avez consulté que les intéressés, et vous jugez que nous qui sommes sur les lieux avons été trompés, que nous sommes par conséquent des sourds et des aveugles.

Oh ! c'est un peu fort ! Que dirait-on d'un juge qui ne voudrait entendre que des témoins à charge, et qui récuserait tout témoin à décharge ?

Comment qualifierait-on son jugement ?

C'est pourtant la position où se mettent ceux qui veulent décider entre l'Évêque et le Séminaire après n'avoir entendu qu'une partie. Il me semble qu'avant de prononcer dans cette matière, il faut la prendre *ab ovo*, et lire le mémoire de M. Bédard dont vous avez une copie dans vos archives, si elle n'a pas été supprimée. On m'assure qu'à Paris, comme à Montréal on s'obstine à ne pas lire ce mémoire, si fort de logique et de vérité.

Alors il n'y a plus rien à dire, si l'on ferme les yeux pour ne pas voir la lumière, et la postérité croira à peine à un pareil état de choses.

Il n'y a donc pas grand espoir, de faire changer les opinions. Cependant je tiens à répondre par des faits clairs à l'énoncé de votre lettre, au moins pour ceux qui viendront après nous.

Ici, monsieur, il est clair comme le jour et reconnu par le clergé et les laïcs, que depuis le commencement jusqu'à maintenant, il a y eu opposition systématique du Séminaire à l'Épiscopat de Montréal.

Quiconque a mal parlé des Evêques, a toujours été en haute faveur au Séminaire, et au contraire quiconque s'est prononcé pour l'Épiscopat a été honni, chassé ou forcé de s'en aller.

Les faits sont nombreux et patents. En 1842 ou 43, M. de Charbonnel, ayant différé d'opinion avec l'Évêque, parce que celui-ci, de lui-même avait réuni à la Cathédrale tous les enfants des Écoles, pour les consacrer à la Ste. Vierge, ce dont le Séminaire était fort mécontent (quel crime aussi !) on le sut aussitôt au Séminaire de Paris, et de suite arriva une lettre de M. Carrière, maintenant Supérieur Général, louant extrêmement M. de Charbonnel et l'exhortant fort à maintenir toujours les droits du Séminaire, *contre les empiètements de l'Évêque.*

Jugement prématuré et uniquement appuyé sur des préjugés non-fondés.

Alors les M. de la maison, accablent M. de Charbonnel d'éloges et de gracieusetés, croyant l'avoir gagné à leur parti.

Mais il vit le piège et reconnut son erreur.

De ce moment, Paris et Montréal changèrent à son égard et l'abreuvèrent d'amertumes, au delà de ce qui se peut dire en peu de mots.

J'en ai été en partie témoin.

Un autre fait entre mille : Si M. Pinsonnault eut voulu sacrifier sa conscience, il serait aujourd'hui une puissance dans la maison, et son voyage lui eut été payé jusqu'au dernier sol.

Personne n'ignore que ce voyage fut ordonné par les médecins, après consultation de la part du Séminaire, comme nécessaire au rétablissement de ce monsieur qui avait gagné cette maladie en travaillant pour le Séminaire, et que M. de Courson fut bien étonné d'apprendre qu'il voyageait à ses propres frais.

Cependant malgré la promesse de M. de Courson, d'écrire à M. Billaudèle pour le faire rembourser, il n'en a rien été fait, quoique M. Billaudèle eut dit d'avance à M. Pinsonnault et à son frère qu'il le rembourserait par la suite.

Mais quand viendra cette *la suite* ? On aurait voulu acheter M. Pinsonnault, mais il n'a pas voulu se vendre. Il a mieux aimé tout quitter, et la maison a perdu là encore un prêtre de talents rares qui lui aurait fait le plus grand honneur. Ce M. aurait bien la justice légale pour lui, mais je pense qu'il n'y fera pas appel, il ménagera l'honneur du Séminaire qui ne l'a pas menagé, mais qui en rendra compte un jour à qui de droit.

Ce n'est pourtant pas pour une pareille misère qu'il a quitté St. Sulpice, mais bien comme je le lui ai entendu dire, parce que non-seulement le Séminaire ne veut reconnaître ses vieux péchés, mais encore parce qu'il est aussi opposé à l'Evêque que jamais.

Si sa conduite extérieure est un peu modifiée en mieux, cela tient uniquement à ce que l'opinion publique est en faveur de l'Evêque qui se trouve à présent le plus fort, tandis que le Séminaire devient plus faible de jour en jour.

Comment expliquer cette conduite, si on la compare à celle tenue envers M. Quiblier, à qui on a fourni des sommes considérables pour faire des voyages d'agrément afin de dissiper ses chagrins ?

Sur quoi fondé, lui envoie-t-on encore tous les ans plusieurs centaines de louis, après qu'il a refusé de rester dans les Séminaires de France, et qu'il a mieux aimé accepter un bénéfice avec charge d'âmes en Angleterre, bénéfice incompatible avec le nom de Sulpicien.

On affecte donc de récompenser les ennemis de l'Evêque tandis que l'on répudie ses amis.

Encore un autre fait, qui ne peut être présenté sous deux faces. Si M. Musard n'eut pas été dévoué à l'Evêque, aurait-on songé à le renvoyer en Europe ? On lui refuse d'aller se rétablir à la campagne, et lorsque le médecin a décidé qu'il n'est pas capable de supporter le voyage, qu'il mourra certainement dans la traversée, on est si pressé de s'en débarrasser, qu'on ne craint pas de lui dire : *« Mon cher, il vaut mieux mourir de cette manière, que d'aller contre les usages de la maison. »*

Voilà donc les usages de la maison aux taux des préceptes de l'Evangile ! C'est un peu fort.

Ces paroles dans la bouche d'un Supérieur ont une portée qui n'a pas été calculée.

A l'Evêché on n'a pas été si sévère ; on lui a conseillé de vivre, plutôt que d'aller mourir par ordre et avant le temps, pour devenir la pâture des poissons. Et bien, aujourd'hui M. Musard s'est rétabli parfaitement à la Tortue, il a pu tout récemment en l'absence du Curé chanter la messe et prêcher sans être fatigué.

Que de faits analogues à ceux-ci depuis trente ans.

On s'est plaint fortement de la rigueur de Mgr. de Montréal dans ses transactions avec le Séminaire ; et mais, ne faut-il pas sévir lorsqu'on a des enfants indociles et désobéissants ?

Quel est l'Evêque qui dans de pareilles circonstances, n'eut agi plus rigoureusement que ne l'a fait l'Evêque actuel de Montréal qui est tout douceur et suavité ?

On lui reproche de s'être laissé mener.

Mais lorsque ce St. homme, affirme comme il l'a fait, qu'il ne s'est laissé influencer ni conduire par qui que ce soit, dans les mesures dont il a cru user contre le Séminaire, mais qu'il a agi seul avec Dieu et sa conscience, on doit le croire, ou on ne croira plus personne.

Aujourd'hui des membres du Séminaire disent à des laïcs (sans doute pour se faire des partisans) que Mgr. prétend avoir la moitié des revenus du Séminaire. Lorsqu'on n'a pas la vérité pour soi, on se défend aux dépens de la vérité.

Ceux qui disent cela savent très-bien que Mgr. n'a jamais pensé à demander la moindre partie des biens du Séminaire, dont cependant le premier devoir serait de doter l'Evêché qui travaille avec un si grand succès dans cette immense paroisse de Montréal, et qui a sauvé tant d'âmes qui seraient perdues pour toujours.

Si Mgr. de Montréal eut voulu se plaindre à Rome, il en eut obtenu tout ce qu'il eut voulu, parce qu'alors, on y était, et depuis longtemps, au conrant de l'opposition systématique du Séminaire vis-à-vis de l'Evêché de Montréal, pour lequel il avait une affection toute singulière, qu'il a témoigné publiquement en diverses circonstances. D'ailleurs la conduite de M. Quiblier, à cette époque, dans la capitale du monde, aurait suffi pour faire faire perdre tout crédit au Séminaire. (1) Mais le bon Evêque se borna à demander ce qui était indispensable au bien de son Eglise, et ne voulut ni contrister ni humilier le Séminaire, quoiqu'il eut été bien coupable envers lui.

Quant aux manques d'égards, prévenances, réparation du passé, etc., il a abandonné tout à Dieu et à la conscience de chacun.

Quelle belle occasion cependant de se venger s'il eut été tel qu'on veut le faire passer ?

A sa place en eut-on agi ainsi envers lui ? Oh ! le Séminaire s'est montré bien petit à côté de l'Evêque.

Un jour il gémit de l'avoir ainsi contrarié, car Dieu prendra en main l'œuvre de son serviteur.

(1) Mgr. Power.

M. Bédard n'a-t-il pas prédit dans son mémoire la désolation de la Maison de Montréal, si elle ne revenait à l'Evêque *toto corde*.

Et comment expliquer autrement que comme un commencement de désolation, la désertion de la maison des meilleurs sujets canadiens et français qui n'y peuvent tenir ?

Depuis un nombre d'années limitées, nous comptons une douzaine de prêtres qui ont quitté St. Sulpice de Montréal, parce qu'ils sympathisent avec l'Evêque.

Le grand nombre de ceux qui sont sortis sont des hommes au dessus du commun, on en fait des Evêques, des Grands-Vicaires, des Supérieurs de Collège, des Chanoines titulaires etc. Autant de perdu pour St. Sulpice. Ils s'accordent à dire qu'ils n'ont pas voulu être plus longtemps *solidaires* de cet esprit entaché de *gallicanisme*, protestant ce que M. Ollier lui-même a protesté, et se rangeant à l'obéissance aux Prélats, qui sont les premiers supérieurs du séminaire selon le même M. Ollier. *Vide infra*.

Il est donc vrai, que dès le commencement St. Sulpice a été opposé à St. Jacques, fondé par le St. Siège, il ne lui a jamais fait que du mal et ne l'a jamais aidé lors même que l'Evêché faisait sa besogne, à son acquit devant Dieu, comme dans le typhus et le choléra.

Dans cette année tristement mémorable du typhus, l'Evêque faisait venir *ad turnum*, tous les curés des paroisses, pour avec lui administrer les malades irlandais abandonnés par le Séminaire.

Il les nourrissait et leur fournissait le linge, et même les soutanes de rechange (j'en ai vu moi-même aux sheds, affublés de soutanes épiscopales). A la fin de cette année on se trouvait presque sans linge à l'Evêché, il fallut en acheter à crédit. Tout cela se passa sous les yeux du Séminaire, qui ne donna pas un sol à l'Evêque. Voilà ce qui acheva d'éloigner tous les curés de votre maison.

En résumé l'Evêque fait l'ouvrage du Séminaire-Curé, et le Séminaire qui regorge de richesses, ne donne rien à l'Evêché qui est toujours aux expédients pour vivre, n'ayant pour tous revenus

fixes que les banes de la cathédrale, qu'il est obligé d'entretenir de tout.

Nous qui voyons les choses de nos yeux et non par les yeux des autres, nous trouvons que ça été une providence toute spéciale d'avoir eu un évêque à l'époque où on l'a donné.

M. Roux déclinait et devenait incapable de gouverner. Qu'aurait fait la ville et le diocèse entre les mains de M. Quiblier, qui, au sentiment de tous les Sulpiciens de Montréal, était incapable de gouverner la maison ?

S'il y a encore de la foi à Montréal, à qui le doit-on, si ce n'est à l'Evêque, qui, *malgré le Séminaire* a rempli la ville d'établissements religieux de confréries, de sociétés charitables, de tempérance et de charité etc ?

Depuis combien de temps ce St. Evêque, déolé de l'ignorance du peuple demande-t-il des offices dominicaux, dans les différents quartiers de la ville, afin d'extirper cette ignorance, suite fatale du système de centralisation de toute la population de la ville, dans cette grande Eglise qui fut bâtie en opposition à St. Jacques, bénite clandestinement à huit-clos, et eut l'effet de propager l'ignorance dans la ville et la banlieue !

Combien lui a-t-il fallu souffrir d'avanies, avant de se décider à agir par lui-même pour obéir à sa conscience ! Est-ce l'esprit de M. Ollier qui pousse St. Sulpice à lui reprocher d'avoir mis en ville les Jésuites et les Oblats pour faire ce que ne veut pas faire le Séminaire !

Le péché de St. Sulpice est donc de ne s'être jamais comme corps, acclimaté en Canada, il est toujours resté systématiquement français, au lieu de chercher à se canadieniser, comme il l'eût dû faire dans le principe.

Toujours et en tout cette politique transatlantique ; rien de bon que ce qui est français ; ce qui est Canadien est digne de pitié.

Les corps religieux ont une politique contraire, ils se font Canadiens avec les Canadiens, Américains avec les Américains, Chinois même avec les Chinois, etc. Ils se font tout à tous, ils se croient obligés de respecter partout l'autorité locale dépositaire

du pouvoir, et de se conduire par elle, sans cela il n'y a pas de vrai catholicisme. Lorsqu'il s'agit d'abonder dans le sens de l'Evêque, on s'intrigue à chercher des épouvantails dans la *belle loi* Quiblier. On consulte les avocats pour trouver l'Evêque en défaut, mais la loi éternelle, la loi naturelle, la loi ecclésiastique, la loi de la conscience, on sait éluder toutes ces lois au besoin par toutes sortes de moyens. V. G. N'est-il pas stipulé dans la loi Quiblier, que St. Sulpice de Montréal sera indépendant de St. Sulpice de Paris, *in spiritualibus et in temporalibus* ?

Et cependant n'a-t-on pas reçu dans le Séminaire de Montréal, comme envoyé du Supérieur Général, M. Faillon, qui a agi avec autorité contre cette loi ?

N'a-t-on pas à la moindre difficulté, recours au Séminaire de Paris, contre cette même loi ?

Elle n'oblige donc pas, quand on ne veut pas, sous peine de péché. Et qui a payé les dépenses de ce voyage coûteux ? Cette loi dont on s'étaye pour ne rien donner à l'Evêque qui est canadien, devient donc une lettre morte, lorsque d'autres intérêts le demandent.

On sait donc l'interpréter pour soi, mais jamais en faveur de l'Evêque, qui lui, est exclus de tout bénéfice.

On s'est plaint que Mgr. tendait à éclipser les Sulpiciens, on ne veut donc pas de l'*Utinam omnes prophetent* ?

On sait cependant qu'un sentiment aussi bas ne peut jamais trouver entrée dans le cœur de Mgr. Bourget.

Que l'on regarde ses précédents.

D'ailleurs l'Evêque n'est-il pas le premier partout ?

N'est-ce pas sous ses ailes que les prêtres doivent se tenir pour demeurer dans la bonne voie ? N'est-il pas le tronc auquel doivent tenir les branches pour produire le fruit ?

Et ne devrait-on pas être fier d'être éclipsé par son Evêque ?

Il est certain, et aucun de la maison ne le peut nier sans aller contre sa conscience, que le Séminaire de Montréal a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher, retarder et gêner l'établissement de l'Evêque de Montréal.

En supposant qu'il y aurait eu d'abord quelques irrégularités.

Ev
dans ce mode, qui était nouveau ici, mais qui ne l'était pas ailleurs, elles auraient dû disparaître lorsque cet Evêque est devenu titré et l'Ordinaire du diocèse.

Mais au contraire, le Séminaire a continué à lui faire opposition, comme par le passé.

Il voulait que le Gouvernement [qui est protestant] intervint dans ce changement, parceque cela se pratiquait en France, où le roi était catholique.

Mais n'était-ce pas là une servitude gallicane, dont nous devons tous être fiers d'être délivrés par l'énergie de nos Evêques ? N'était-ce pas là vouloir être plus catholiques que le Pape, et plus loyaux que le Roi, puisque l'un avait ordonné et l'autre approuvé ce nouvel état de choses.

Trop et rien sont quelquefois synonymes.

Il est dit : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.*

Que l'on compte les grandes œuvres de Mgr. Bourget.

Elle surpassent les années de son épiscopat ; et cependant il est pauvre comme Job.

Mais sa confiance est en la Providence, c'est l'homme de Dieu à qui Dieu ne refuse rien.

Des Evêques étrangers, des voyageurs distingués ont demandé pourquoi avec tant de revenus, le Séminaire faisait aussi peu d'œuvres, tandis que l'Evêque en faisait tant avec rien.

Je reviens maintenant à l'œuvre de M. Quiblier, à la loi Quiblier que l'on a tant vantée.

J'y connais peu de choses, mais voici comme elle a été appréciée par le juge Vallières de St. Réal, le premier juriseconsulte du pays : " Je ne comprends pas la conduite du Séminaire dans cette affaire, c'est à pure perte qu'il a sacrifié une partie de ses biens pour conserver l'autre, car jamais le gouvernement n'aurait osé y porter une main spoliatrice.

" Même dans les concessions immenses faites par le Séminaire, le gouvernement aurait fait tout ce qu'il a fait et reconnu purement et simplement les droits de la maison. De plus, le Séminaire n'avait pas le droit d'abandonner au Gouvernement ce qu'il a abandonné ; les familles des premiers donateurs peu-

« ven
« tion
« l
« tair
« d'a
« V
neur
moir
«
« bic
M
cons
vêch
role
te p
«
que
«
« (i
« de
« a
« c
» q
« la
« l
« è
« c
« i
tic
ta
ar
lé
et
ti
r

« vent donc réclamer contre cette aliénation puisque leurs intentions ont été violées.

« D'ailleurs le Séminaire, comme Séminaire, n'est pas propriétaire, mais seulement économiste et dispensateur de ces biens, d'après les fins voulues et connues des premiers donateurs.

Voilà cette fameuse affaire que l'on prétend faire tant d'honneur à l'adresse et à la politique de M. Quiblier. Il est donc au moins douteux si la maison doit lui en savoir gré.

« Ainsi l'ordonnance 1837, ayant sacrifié une partie de ces biens, les héritiers des dits donateurs ont droit de l'attaquer »

Maintenant je demanderai comment concilier l'opposition constante du Séminaire et son mauvais vouloir vis-à-vis de l'Evêché tels que plusieurs n'y ont jamais mis le pied, avec ces paroles du fondateur de St. Sulpice que je trouve dans sa vie écrite par un Sulpicien ?

« Le vrai et unique supérieur du Séminaire est Mgr. L'Evêque (tome 2, page 354.)

« Le Séminaire de St. Sulpice est né pour servir les Evêques (item page 334). Les sujets de la maison n'ont point de vie ni de conduite, que dans l'obéissance de Messgrs. les Prélat. Il n'y a de bénédiction à espérer pour eux que dans l'union de leur charité ; et si je savais qu'il dut jamais sortir de St. Sulpice, quelque sujet qui *choquât* les ordres de nos Seigneurs les Prélats, ou *appuyât le violement* de leur respect, je demanderais que la maison fut détruite et devint un objet d'anathème à la face de l'univers, et s'il y avait quelque chose au-delà de l'anathème et de l'exécration, j'en userais pour *détester et condamner* une si *indigne conduite*. » Dieu veuille que cet anathème, cette exécution ne tombe pas sur les MM. du Séminaire de Montréal ! Pourtant le clergé et le peuple sont là pour prouver que depuis trente ans, le Séminaire a *choqué* les ordres de nos SS. les Evêques, violé lui-même et *appuyé le violement* de leur respect.

M. Ollier manque d'expressions assez énergiques pour détester et condamner une si indigne conduite, le Séminaire de Paris soutient celui de Montréal contre l'Evêque, et ne trouve pas une parole de blâme pour une si indigne conduite.

Qu'il y a loin de cette conduite du Séminaire de Paris avec celle de M. Tronson, qui force M. Coudère d'abandonner sa cure, plutôt que d'y travailler contre les ordres et la volonté de l'Évêque (Item tome 2 page 385.)

« Or, cependant le curé, remarque M. Tronson, travaillait avec une grande bénédiction, mais continue-t-il, telle est la règle de l'Église, et c'est la règle toujours suivie par les successeurs de M. Ollier. »

Si cette règle a toujours été suivie en France, on est forcé de dire ici qu'elle est loin d'avoir été suivie en Canada.

De là vient que le Séminaire de Montréal n'a plus la moindre influence dans la ville : toute son influence actuelle est une influence d'argent, comme Seigneur temporel.

Les idées, les manières et les usages du Séminaire sont si peu en harmonie avec les idées et les coutumes du pays, que le Séminaire avec ses allures bizarres, est un sujet de railleries et de pitié pour toute la ville et tout le clergé.

On estime les vertus privées des membres du Séminaire, mais on blâme, on méprise la corporation du Séminaire qui passe dans le pays comme le type de la gaucherie, de l'apathie, des idées étroites et de l'immobilité dans un temps et dans une ville où tout est activité, et les besoins immenses.

Le Séminaire est débordé de toutes parts, et pourtant il se croit capable de tout, et voudrait tout faire et tout faire seul.

L'Évêque, les Jésuites, les Oblats, les institutions de charité, tout l'offusque.

Le bien qui se fait en dehors de son action, lui déplaît, loin qu'il s'en réjouisse comme il le devrait, il regarde ce qui se fait par d'autres que par lui, comme autant d'empiètements sur ses droits de Curé.

Combien d'âmes sont allées au ciel malgré lui, y conduites par St. Jacques, par les Oblats, les Jésuites, les institutions épiscopales, etc.

Ce n'est pas là le « *Dum omni modo.....Christus annuncietur et in hoc gaudeo sed et gaudebo* » de St. Paul.

Chose remarquable, les évêques du pays, tout le clergé du Canada, les citoyens les plus distingués par la religion et leur posi-

tion s
condu
testar
et ne
Ai
mode
Ve
qu'il
Si
ra pa
Euro
M
naire
l'ac
com
rest
rele
en t
1
2
eric
:
qu
plu
un
re
ver
po
gn
co
let
fu

tion sociale, gémissent du mal immense que le Séminaire par sa conduite et sans s'en douter cause à la religion, tandis que les protestants et les catholiques indifférents n'en disent ni bien ni mal, et ne s'en occupent pas plus que s'il n'existait pas.

Ainsi les bons se plaignent et souffrent, et les méchants s'accoutument à merveille de la manière d'être du Séminaire.

Voilà un fait incontestable, on ne le détruira pas en disant qu'il n'a pas été présenté sous un vrai jour.

Si le Séminaire continue dans la même ligne de conduite il finira par donner raison au *Solitaire* qui, lors du voyage de Mgr. en Europe, aurait bien désiré de faire sa biographie.

Mais le bon évêque, qui ne voulait pas compromettre le Séminaire, s'y opposa de toutes ses forces, et il défendit aux prêtres qui l'accompagnaient de lui rien dire sur Montréal. Lui tiendra-t-on compte de cette discrétion charitable? Probablement comme le reste. Que doit donc faire le Séminaire pour réparer le passé, se relever dans l'avenir, et abonder dans le sens du pays? Le voici en trois mots.

1o. Doter l'Evêché d'une manière permanente.

2o. Rembourser M. Pinsonnault pour arrêter les langues qui errent à l'injustice.

3o. Agir en tout avec l'Evêque, ne rien faire sans lui, mais que par lui, selon l'esprit de M. Ollier. Oh ! alors il n'y aura plus de Grec, d'esclave, ni d'affranchi, etc. mais nous serons tous un en J. C.

Vous avez bien le droit de dire ici que c'est Gros Jean, qui remontre son curé, soit, je le permets. Mais Gros Jean dit souvent la vérité, et Dieu se plaît aussi souvent à se servir des petits pour aviser les grands.

Mais il est grand temps d'en finir, quoique je puisse encore signaler bien d'autres faits.

Votre patience doit être à bout et ma réputation, si j'en dois conserver une ombre, ruinée de fond en comble.

Tant de pages pour répondre à une toute petite phrase de votre lettre, et que je n'aurais point écrits, si cette petite phrase ne s'y fut pas trouvée.

Veillez donc Mons. me pardonner ma rude franchise et croire que même après tout cela (et bien d'autres choses) les Sulpiciens sont individuellement mes amis.

C'est même un Sulpicien qui est mon confesseur.

Personne n'aime St. Sulpice plus que moi, mais le vrai St. Sulpice, et non la contrefaçon de St. Sulpice.

J'ai depuis longtemps sur mon bureau une gravure de M. Ollier bien encadrée avec une de ses reliques y enchassées.

Oh ! je l'ai regardé souvent en vous écrivant.

Encore une fois donc Mons. pardonnez-moi ma rudesse sauvage. Voila 38 ans que je vis avec les enfants des bois, s'ils ont pris quelque chose de moi, il est bien difficile que je n'ai pas aussi moi pris quelque chose d'eux, au moins dans les formes. Je prie Dieu qu'il ne vous laisse de repos en ce monde que lorsque vous aurez identifié votre maison de Montréal avec notre St. Evêque, par ce qu'il y en a qui disent que c'est le péché contre le St. Esprit de résister à l'autorité, péché quelque fois imperceptible, parce qu'il est aisé même à une communauté de se faire une mauvaise conscience (V. G. Port Royal etc.). sans trop s'en apercevoir.

Les savants ne sont pas plus exempts de cette misère que les autres.

M. Faillon Ptre. St. Sulpice, Paris.

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

J. MARCOUX PTRE.

P. S. J'écris à l'insu des Evêques et du chapitre, quoique j'ai communiqué avec plusieurs bons prêtres influents du Diocèse qui partagent entièrement ma manière de voir, et qui enchérissent même depuis, par la raison qu'on ne peut différer sur des faits publics.

Croyez que je ne suis l'instrument de la politique de personne. L'Evêché a fait ses preuves, il ne se cache point derrière le rideau.

Il n'est pas reconnu capable d'une pareille bassesse. Je souhaite donc que les Saints s'entendent, *ad majorem Dei gloriam*.

J. M.

9489 4 pocket

37

aise et croire
es Sulpiciens

le vrai St.

avure de M.
ssées.

rudesse sau-
ois, s'ils ont
e je n'ai pas
s les formes.
de que lors-
l avec notre
est le péché
que fois im-
nauté de se
(.). sans trop

sère que les

etc.

PTRÉ.

quoique j'ai
du Diocèse
ui enchéris-
érer sur des

e de person-
oint derriè-

esse. Je sou-
Dei gloriam.

J. M.

